

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Jean ERACLE

Liberté, justice et paix pour tous les hommes

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1968, tome 66b, p. 2-4

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

# *Liberté, justice et paix*

## *pour tous les hommes*

*Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait, après de longs travaux préparatoires, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. En présentant au monde un tel document, l'Assemblée le définissait comme « le fondement de la liberté, de la justice et de la paix » et « l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations ».*

*On remarquera le terme employé par l'Assemblée : la Déclaration est un idéal à atteindre. Cela signifie que la réalité est loin d'y correspondre. Dans la plupart des pays, en effet, des lois et des coutumes empêchent le respect total des droits définis par les Nations Unies. Même en Suisse, pays qui a toujours paru au monde comme le champion de la justice et de la liberté, il existe des dispositions constitutionnelles en opposition avec la Charte : inégalité de l'homme et de la femme, articles d'exception frappant les jésuites et les couvents, etc.*

*Si donc la Déclaration universelle est offerte au monde comme un idéal, c'est que tout doit être mis en œuvre en vue de son application dans les institutions et dans la vie.*

*Or les réformes nécessaires à cette application supposent que les peuples eux-mêmes, et donc les individus, soient largement mis au courant des droits universels.*

*Comment, en effet, ceux dont les droits sont méprisés peuvent-ils se défendre, s'ils ne les connaissent pas ?*

*Comment les citoyens de chaque pays peuvent-ils accepter les réformes nécessaires, s'ils n'ont aucune idée de leur sens ?*

*Comment enfin chacun d'entre nous peut-il respecter en fait les droits de son prochain, s'il n'en a pas une authentique connaissance ?*

*C'est donc un devoir pour tous les citoyens de tous les pays de connaître les droits de l'homme. Par voie de conséquence, c'est un devoir pour tous les éducateurs de les enseigner à la jeunesse, en en montrant le fondement et l'esprit.*

*Ce n'est pas pour une autre raison que l'année 1968, XX<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle, a été proclamée par les Nations Unies et l'Unesco « Année mondiale des Droits de l'Homme ».*

*Dans notre pays, diverses institutions, privées ou officielles, ont déjà pris des mesures en vue de la célébration de cette année mondiale.*

*D'un autre côté, « Fraternité Mondiale », organisation internationale non-gouvernementale, dont l'un des buts est de promouvoir la connaissance et le respect des droits de l'homme, a décidé, entre autres activités, de répandre une leçon-type sur la Déclaration universelle. Ce texte est dû à la plume de M. le Professeur Maquet, de Bruxelles, et fut révisé par plusieurs éducateurs. A la demande de la Section Suisse de « Fraternité Mondiale », nous la publions dans ce fascicule, en lui adjoignant le texte de la Déclaration Universelle et un autre document des Nations Unies concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.*

*En favorisant ainsi la connaissance des droits de l'homme, nous ne pensons pas toutefois qu'elle soit en elle-même suffisante. Pour que l'idéal que ces droits représentent puisse être atteint, il est nécessaire, en effet, que tous les êtres humains —, et par eux toutes les formes de la société —, se dépouillent des emprises de l'égoïsme et, au moyen d'une incessante transformation de l'esprit et du cœur, assurent le rayonnement de l'amour universel. C'est l'amour seul qui maintiendra en équilibre la balance de la justice et permettra à la colombe de la paix de déployer ses ailes sur le monde entier.*

Jean ERACLE



Nations Unies

TC/PAS

**L'Atelier de la Paix :**  
**Le Siège des Nations Unies à Manhattan, New York**

A droite : le Secrétariat ; au centre : la salle de l'Assemblée générale et la Bibliothèque ; au fond : les bureaux du Programme de Développement et du Fonds pour l'Enfance des Nations Unies.